Envoyé en préfecture le 11/06/2024

Reçu en préfecture le 11/06/2024

Publié le

ID: 038-200064434-20240604-DEL2024099-DE

Département de l'Isère Canton de l'Oisans Commune LES DEUX ALPES

DELIBERATION N° 2024-099

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 4 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 juin à 18h,

Le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 30 mai 2024, a tenu une réunion en session ordinaire, sous la présidence de M. Stéphane SAUVEBOIS.

Présents: Stéphane SAUVEBOIS, Maire,

Xavier SILLON, Eric HAZAK, Laurent CAIOLO SERRA, Delphine VAZEUX, Adjoints,

Michel MARTIN, maire délégué de Venosc,

Philippe PRIMATESTA, maire délégué de Mont de Lans,

Brigitte MANIN, Florence BEL, Virginie DUMONT, Angélique AGUILAR, Louise TEXIER

LELONG, Etienne DRUMAIN, Romain CHARREL, Simon LAVAUD, Agnès ARGENTIER,

Stéphane GALLAND, Cécile NEYRAUD, conseillers municipaux.

Absent: Jean-Noël CHALVIN

Pouvoirs: Stéphanie DEBOUT donne son pouvoir à Stéphane SAUVEBOIS

Jocelyne MARTIN donne pouvoir à Delphine VAZEUX

Estelle FAURE donne pouvoir à Etienne DRUMAIN

Mélanie FIAT donne pouvoir à Michel MARTIN

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance prise au sein du conseil : Mme Florence BEL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

FINANCES LOCALES - 7.1.3 - Divers

OBJET : Budget Principal – Actualisation des autorisations de programmes et Crédits de paiement

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 Code Général des Collectivités Territoriales;

Dans le cadre du vote du budget supplémentaire de l'exercice 2024 du budget principal, il est proposé d'actualiser les autorisations de programmes et les crédits de paiement comme suit :

Monsieur le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat

Envoyé en préfecture le 11/06/2024

Reçu en préfecture le 11/06/2024

Publié le

ID: 038-200064434-20240604-DEL2024099-DE

Actualisation des autorisations de programme :

Autorizations de programme	Année de création	Année de clôture	Autorization de programme			Engagements phriumnels		
			Montant de l'AP avant le vote du BS 2024	Ajustement dans le cadre du vote du BS 2024	Montant total de l'AP au 04/06/2024	Engagésur l'AP au 04/06/2024	Reste engagé sur 1'AP au 04/06/2024 (e) = (d) - (e) - (i)	Disponble pour engagements pluriamuels au 04/06/2024 (fi=(c)-(d)
AP nº2024-002 - Améragement de l'avenue de la Muzelle, rue des Sagnes, Rue des	2024	2024	7 865 000,00	-7865 000,00	0,00	00,0	0,00	0,00
AP nº2024-003 - Maison de santé si te unique	2024	2024	10 010 000,00	-10 010 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AP n°2024-004 - Rélabili tation de la piscine et de la patinoire (Croisette)	2024	2024	11 766 000,00	-11 766 000,00	0,00	00,0	0,00	0,00
AP n°2024-005 - Mais on de l'enfance (Multi- acceuil, ALSH & cuisine centrale)	2024	2024	7 150 000,00	-7 150 000,00	0,00	00,0	0,00	0,00
Affectation of 150-001 - Agrandis sement du centre technique municipal	2024		0,00	+770 000,00	770 000,00	00,0	0,00	+770 000,00
Affectation nº150-002 - Aménagement de l'avenue de la Muzelle	2024		0,00	+7 828 000,00	7 828 000,00	00,00	0,00	+7 828 000,00
Total AP n°150 - Aménagements urbains et milieux naturels	2024		0,00	+8 598 000,00	8 598 000,00	0,00	0,00	+8 598 000,00
Affectation nº 350-001 - Maison de l'enfance (Multi-acceuil, ALSH & cuisine centrale)	2024		0,00	+8 749 960,00	8 749 960,00	00,0	0,00	+8 749 960,00
Total AP n°350 - Enfance et jeunesse	2024		0,00	+8 749 960,00	8 749 960,00	00,0	0,00	+8 749 960,00
Affectation n°450-001 - Cure de Venosc	2024		0,00	+728 000,00	728 000,00	00,0	0,00	+728 000,00
Affectation nº 450-002 - Ecole de Cuculet	2024		0,00	+562 000,00	562 000,00	0,00	0,00	+562 000,00
Affectation n°450-003 - Maison médical site	2024		0,00	+7 500 000,00	7 500 000,00	0,00	0,00	+7500 000,00
T otal AP 1º450 - Habitat, action sociale et santé	2024		0,00	+8 790 000,00	8 790 000,00	0,00	0,00	+8 790 000,00
Affectation n°750-001 - Réhabilitation de la priscine et de la patinoire (Croi sette)	2024		0,00	+3 862 000,00	3 862 000,00	0,00	0,00	+3 862 000,00
Total AP nº 750 - Tourisme, sports et activités de montagne	2024		0,00	+3 862 000,00	3 862 000,00	0,00	0,00	+3 862 000,00

Il est précisé que :

- les opérations budgétaires et comptables relatives aux autorisations de programmes seront suivies en globalité sur les opérations d'équipement et en comptabilité analytique sur les éléments « Axe 2 Destination » pour les affectations d'autorisation de programme ;
- les engagements pluriannuels non soldés de l'autorisation de programme à clôturer n°2024-001 « Parking » d'un montant de 1 572 492,00 € et liés aux études du projet de parking Côte brune seront basculés en engagements annuels (hors autorisations de programme).



Actualisation des crédits de paiement :

Autorisations de programme	Année de création	de						
			Réalisé artérieur avant l'exercice 2024	Crédits de paiement ouvert avant le vote du BS 2024	Crédite de paiement ouverts au BS 2024	Totaldes crédits de paiement ous erts en 2024	Réalisé au 04/06/2024 sur 1'exercice 2024	Reste à financer après 2024
AP n°2024-002 - Améragement de l'avenue de la Muzelle, rue des Sagnes, Rue des	2024	2024	0,00	143 000,00	-143 000,00	0,00	0,00	0,00
AP nº2024-003 - Maison de santé si te unique	2024	2024	0,00	134 000,00	-134 000,00	0,00	0,00	0,00
AP nº 2024-004 - Réhabilitation de la piscine et de la patinoire (Croisette)	2024	2024	0,00	1 000 000,00	-1 000 000,00	0,00	0,00	0,00
AP n°2024-005 - Mais on de l'enfance (Multi- acceuil, ALSH & cuisine central e)	2024	2024	0,00	250 000,00	-250 000,00	00,0	0,00	0,00
Affectation of 150-001 - Agrandis sement du centre technique municipal	2024		0,00	0,00	+224 000,00	224 000,00	0,00	546 000,00
Affectation n°150-002 - Aménagement de l'avenue de la Muzelle	2024		0,00	0,00	+143 000,00	143 000,00	0,00	7 685 000,00
Total AP n°150 - Aménagements urbains et milieux naturels	2024		0,00	0,00	+367 000,00	367 000,00	0,00	8 231 000,00
Affectation nº 350-001 - Mai son de l'enfance (Multi-acceuil, ALSH & cuisine centrale)	2024		0,00	0,00	+250 000,00	250 000,00	0,00	8 499 960,00
Total AP n°350 - Enfance et jeunesse	2024		0,00	0,00	+250 000,00	250 000,00	0,00	8 499 960,00
Affectation n°450-001 - Cure de Venosc	2024		0,00	0,00	+425 000,00	425 000,00	0,00	303 000,00
Affectation nº 450-002 - Ecole de Cuculet	2024		0,00	0,00	+375 000,00	375 000,00	0,00	187 000,00
Affectation nº450-003 - Maison médical site	2024		0,00	0,00	+134 000,00	134 000,00	0,00	7 366 000,00
T otal AP n°450 - Habitat, action sociale et santé	2024		0,00	0,00	+934 000,00	934 000,00	0,00	7 856 000,00
Affectation n°750-001 - Réhabilitation de la piscine et de la patinoire (Croisette)	2024		0,00	0,00	+1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	2 862 000,00
Total AP nº 750 - Tourisme, sports et activités de montagne	2024		0,00	0,00	+1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	2 862 000,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après que Monsieur le Maire ait demandé à chaque conseiller de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir, à l'unanimité des suffrages exprimés et l'abstention d'Agnès Argentier :

- APPROUVE l'actualisation des autorisations de programmes et la répartition des crédits de paiement telles que présentées dans le cadre du budget supplémentaire 2024 du budget principal ;

- AUTORISE le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, Le maire, Stéphane SAUVEBOIS

Monsieur le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat